Annual Report

Planning and Implementation Commission

1986-1987

ISSN 0828-296X

ANNUAL REPORT
1986-87

The Honourable Sean Conway
Minister of Education
Province of Ontario

Dear Mr. Conway:

I have the honour to present the Annual Report of the Planning and Implementation Commission which covers the period from July 1, 1986 to June 30, 1987.

William T. Newnham
Chairman
Planning and Implementation
Commission

TABLE OF CONTENTS

Page

I DUTIES OF THE COMMISSION 3

II MEMBERS OF THE COMMISSION 4

III INTRODUCTION 5

IV COMMISSION ACTIVITIES 6

1. Board Planning Process

(a) Board Planning Model

(b) Approval Process

(c) Criteria for Approval

(d) Other Factors Relating to Implementation
(i) Access to school program and guidance information
(ii) Breadth of program and co-operation
(iii) Accommodation and facilities
(iv) Statistical information

(e) Guidelines for "En Bloc" Transfers in 1987

2. Communications and Speaking Engagements

3. Advice to Minister of Education

APPENDICES 14

A. Board Plans for Extension

B. Publications Issued During 1986-87

C. Speaking Engagements During 1986-87

D. Statement of Expenditures, April 1, 1986 - March 31, 1987

E. Register of Designated Persons

F. Statistical Summary on Implementation

I DUTIES OF THE COMMISSION

The Planning and Implementation Commission was established by Order-in-Council 2048/84 dated July 26, 1984. Its duties, prior to the proclamation of the Education Amendment Act, 1986, were established by this Order-in-Council and were to:

(a) advise the Minister in respect of specific means by which the Policy can best be implemented;

(b) receive and evaluate multi-year plans of implementation submitted to the Commission by the Roman Catholic separate school boards after consultation with the affected board or boards of education and advise the Minister of each plan that is suitable and that should qualify for funding of secondary education costs in accordance with the Policy upon implementation of the plan by the board concerned;

(c) advise the Minister concerning the matter of new or altered Roman Catholic separate school zones as limits of separate secondary school districts;

(d) advise the Minister in respect of the scope and direction of legislation required to enable arbitrations to be conducted with respect to any disputes that may arise between boards of education and Roman Catholic separate school boards concerning capital facilities needed in the implementation of the Policy;

(e) consult with The Ontario Teachers' Federation and its affiliates, the school boards, the Ontario School Trustees' Council and its member associations, and the Education Relations Commission and others to ensure that personnel matters in respect of teachers and other matters are resolved in a fair and equitable manner and advise the Minister of the results thereof.

II MEMBERS OF THE COMMISSION

William T. Newnham (Chairman)

B. Edmund Nelligan (Vice-Chairman)

Jean-Louis Bourdeau

John A. Fraser

C. Frank Gilhooly

Twyla E. Hendry

William A. Jones

T. Rosaire Léger

The Executive Director of the Commission is Robert A. L. Thomas. The Commission is located at 1200 Bay Street, 11th Floor, Toronto, Ontario, M5R 2A5. Telephone: (416) 963-3105.

III INTRODUCTION

The tasks of the Planning and Implementation Commission are to:

1. Supervise extension of secondary school grades, one year at a time.

2. Maintain a viable public secondary education system.

3. Ensure that teachers and other employees will be treated fairly as enrolment shifts from the public system.

4. Promote sharing of facilities and of solutions to classroom needs which will ensure that existing stock of capital facilities is well utilized.

5. Ensure that Roman Catholic school boards offer full secondary school programs.

IV COMMISSION ACTIVITIES

Except for vacation periods, the Commission has continued to meet at least bi-weekly. From the outset, the Commission has encouraged coterminous school boards to consult and co-operate in carrying out separate school extension, thus minimizing any possible negative impact upon the quality of the public secondary education system and the social fabric of Ontario.

1. Board Planning Process

Principle

Decisions should be based upon plans developed locally through co-operation with all concerned parties.

(a) Board Planning Model

(i) Separate school board completes Board Plan and shares information with local board of education before submitting it to the Commission. Evidence of local planning and co-operation highlighted.

(ii) Board of education completes Impact Statement and shares information with the local separate school board before submitting it to the Commission. Evidence of local planning and co-operation highlighted.

(b) Approval Process

(i) Data on Board Plans and Impact Statements are validated as to accuracy and completeness in Ministry of Education regional offices. The information is supplied to the Commission.

(ii) Commission staff analyse Board Plans and Impact Statements to ensure compliance with criteria.

(iii) The Executive Director of the Commission communicates with separate school boards indicating areas in which the Board Plan fails to meet criteria or information requirements.

(iv) Separate school boards supply revisions to their Board Plan as required. Step (iii) may have to be repeated.

IV COMMISSION ACTIVITIES

1. Board Planning Process

(b) Approval Process (cont...)

(v) The Commission reviews the Board Plan and makes a recommendation to the Minister of Education on each board which has submitted a Plan.

(vi) The Minister of Education communicates approval or rejection of a Board Plan to the individual separate school board.

Where a Plan is rejected in whole or in part by the Commission, reasons for the rejection will be stated in the recommendation to the Minister and the Board advised of the Commission's recommendation.

N.B. Funding for 1986-87 does not imply automatic financing for the 1987-88 school year. Plans may be approved in whole or in part and may also be subject to conditions or limitations.

(c) Criteria for Approval

Subsection 136-v. (2) of the Education Act, as amended, sets out the criteria by which the Commission is to assess the Plans for Secondary School Programs.

136-v. (2) The criteria are that the method,

(i) must permit the Roman Catholic school board to provide viable secondary school education;

(ii) must promote the best interests of public education in Ontario;

(iii) must ensure the viability of the secondary school program offered by the public board especially in single secondary school communities; and

(iv) must ensure, in a community that has only one secondary school operated by a public board, that the secondary school will continue to be operated by the public board despite the election to provide secondary education by a Roman Catholic school board having jurisdiction in the community, unless the public board decides otherwise.

1. Board Planning Process

(d) Other Factors Relating to Implementation

In addition to the criteria set out in the Education Act in subsection 136-v. (2), the Commission has identified a number of other factors to be considered. These factors are aspects of the best interests of public education in Ontario.

(i) Access to school program and guidance information

The will of the Legislature in Section 136-o. of the Education Act is clearly that pupils from each elementary school system should have the right to attend a secondary school operated by the other system. This intent will be frustrated unless pupils in their final year or years of elementary school, and their parents, have opportunity to learn what the secondary schools open to the pupil have to offer.

All school boards will make provision to ensure that information about the schools and programs offered by the coterminous/coextensive boards is available in their elementary schools and that pupils and their parents have access to the guidance or other appropriate personnel of the coterminous/coextensive board.

(ii) Breadth of program and co-operation

The Commission believes that a comprehensive secondary school program should be available to all young people in the province of Ontario. It is recognized that the total secondary school age population in a community may limit the range of courses available, but the Commission believes that coterminous school boards should work together to maximize the program opportunity for young people.

A significant number of young people will not go on to post-secondary education, but will enter the work force upon completion of their schooling. The programs available to pupils in secondary schools should recognize this reality. Schools can provide learning experiences of the kind suggested in OS:IS, section 1.4 and ensure

IV COMMISSION ACTIVITIES

1. Board Planning Process

(d) Other Factors Relating to Implementation (cont...)

(ii) Breadth of program and co-operation

that these young people have had an opportunity to learn some of the life skills such as those in OS:IS, section 2.9. Many of the courses in the Business Studies and Technological Studies guidelines are excellent vehicles for these purposes.

It is recognized that these guidelines require specialized facilities and, for some courses, a heavy investment in equipment. In order to make these courses available and viable, a large secondary school enrolment base is required. Co-operation between boards would provide for this possibility.

It is also clear that the implementation of the new curriculum guidelines for technological studies in the intermediate and senior divisions will involve a great deal of rethinking of present practice. Coterminous school boards would be well advised to work together in planning for future program development.

The Commission will continue, therefore, to request of boards the following:

- A policy statement that the board will offer courses at the required levels of difficulty.
- In the alternative, the Plan may indicate that the board will make an agreement or agreements with another board or boards for the provision of programs and services which they cannot offer themselves for their resident pupils.
- Board Plans are to indicate that all pupils for whom the board is responsible are to be provided with appropriate programs.
- A statement outlining secondary school program changes in the current year and proposed for the plan year.

IV COMMISSION ACTIVITIES

1. Board Planning Process

(d) Other Factors Relating to Implementation (cont...)

(iii) Accommodation and facilities

The Commission is very concerned to avoid duplication of facilities and accommodation and to ensure that the existing stock of capital facilities in secondary schools will be well utilized. The first planning task, therefore, must be to make maximum use of existing school plants. The second task will be to facilitate co-operation between boards in order to avoid costly duplication in new construction, particularly of specialized equipment, classrooms and other facilities.

The Commission will continue, therefore, to apply the following criteria in assessing accommodation needs related to the extension of Roman Catholic schools.

- Accommodation is to be appropriate to the program provided.
- Arrangements for sharing or lease of accommodation are expected if space is available in board of education schools. Such sharing or leasing will be necessary in some circumstances.
- Where, in the foreseeable future, there is no space available in board of education schools, private schools, or separate elementary schools, provision may be made to use portables.
- Long-range plans and capital requirements for provision of accommodation are to be realistic in terms of the possible available permanent accommodation.
- Plans for accommodation should indicate long-term availability for use of privately-owned facilities now in use.

The Commission will offer to boards assistance and advice relating to accommodation matters.

IV COMMISSION ACTIVITIES

1. Board Planning Process

(d) Other Factors Relating to Implementation (cont...)

(iv) Statistical Information

The Commission began in 1985 to monitor the statistical trends in Roman Catholic school extension and its impact. The planning documents will continue to gather such information and, in addition, will ask for information related to employment equity.

(e) Guidelines for "En Bloc" Transfers in 1987

The following guidelines should be read in connection with the provisions of the Education Amendment Act, 1986, dealing with the governance of French-language schools (Bill 75), particularly with respect to the powers given to French-language Education Councils.

(i) A separate school board which has complied with the provisions of the Education Amendment Act, 1986, for performing the duties of a secondary school board within the area of jurisdiction of the board may negotiate with its coterminous board(s) the "en bloc" transfer of an existing French-language school(s) or French-language entity(ies).

(ii) A separate school board may request an "en bloc" transfer and, where appropriate, receive approval for such a transfer if,

a) extensive consultation and discussion are held with the francophone community at large, and those individuals and groups having a particular interest in French-language education;

b) the separate school board has reviewed the funding issues. This should be based on the current grant plan arrangements;

IV COMMISSION ACTIVITIES

1. Board Planning Process

(e) Guidelines for "En Bloc" Transfers in 1987 (cont...)

c) the proposed transfer reflects the wishes of those mentioned in a) above;

d) the separate school board and the public board, or the appropriate authority under the Education Act, enter into an agreement for:

1. the transfer of school building(s) according to the provisions in Ministry of Education Memorandum 1986:B7 and Amendment no. 5 to the Capital Grant Plan, 1979; and

2. the purchase and/or lease of existing furniture and equipment in the school;

e) the boards agree that all affected staff are to be designated in accordance with Section 136-1 of the Education Act and the regulations made thereunder;

f) the separate school board establishes appropriate arrangements for religious education and credit courses. Many of the pupils attending French-language secondary school instructional units do so for program purposes and recognition of this fact is required;

g) the Planning and Implementation Commission recommends the "en bloc" transfer to the Minister;

h) The Minister grants his approval.

2. Communication and Speaking Engagements

The Commission has sent a number of memoranda to chairmen of school boards and their directors of education.

Some 6,500 copies per issue of the Planning and Implementation Commission Newsletter Success Through Co-operation have been sent to the following audience:

IV COMMISSION ACTIVITIES

2. Communication and Speaking Engagements

Chairmen and Trustees of School Boards
Directors of Education
Secondary Schools
Junior High Schools
Home and School Associations
Chambers of Commerce
Members of the Legislative Assembly

In addition newspaper, radio and television interviews have been given.

3. Advice to Minister of Education

Consistent with its mandate, the Commission has provided recommendations to the Minister of Education on the following topics:

1. Memorandum of Understanding.
2. Training assistance for designated persons.
3. Release of criteria memorandum and Board Plan and Impact Statement forms.
4. P & I Commission Annual Report (year ending June 30, 1986).
5. Distribution of memoranda covering 1. Annual Reports of Joint Committees and 2. Recommendation for Sharing of Accommodation.
6. Concern about Memorandum 1986:B7 and Amendment No. 5. of Capital Grant Plan 1979 changes constituting a barrier to effective use of schools.
7. Future requests for "en bloc" transfers.
8. Regulation regarding designation of non-teachers.
9. Encouragement for sharing arrangements between boards.
10. Commission revision of policy on Access to School Programs and Guidance Information.

APPENDIX A

R.C.S.S. BOARD PLANS FOR EXTENSION
as at June 30, 1987

R.C.S.S. BOARDS	RECOMMENDATION SUBMITTED TO MINISTER	PLAN INCOMPLETE	NOT SUBMITTI A PLAN FOR 1987-
Atikokan			x
Brant County	February 24		
Bruce-Grey County	March 26		
Cardiff-Bicroft			x
Carleton (English)	March 26		
Carleton (French)		x	
Chapleau District			x
Cochrane-Iroquois Falls District	March 25		
Dryden District			x
Dufferin-Peel	February 24		
Durham Region (English)	January 13		
Durham Region (French)	March 25		
Elgin County	January 27		
Essex County	March 24		
Fort Frances-Rainy River District			x
Frontenac-Lennox and Addington County	March 10		
Geraldton District			x
Haldimand-Norfolk			x
Halton	March 10		
Hamilton-Wentworth	March 26		
Hastings-Prince Edward County	February 25		
Hearst District			x
Hornepayne			x
Huron-Perth County	February 25		
Kapuskasing District	November 5		
Kenora District	March 26		
Kent County	January 27		
Kirkland Lake District	March 26		
Lakehead District	February 25		

APPENDIX A

R.C.S.S. BOARD PLANS FOR EXTENSION
as at June 30, 1987

R.C.S.S. BOARDS	RECOMMENDATION SUBMITTED TO MINISTER	PLAN INCOMPLETE	NOT SUBMITTING A PLAN FOR 1987-8
Lambton County (English)	December 10		
Lambton County (French)	March 24		
Lanark, Leeds & Grenville County	March 17		
Lincoln County	March 10		
London & Middlesex County	March 25		
Metropolitan Separate School	March 17		
Michipicoten District			x
Moosonee			x
Nipissing District (Eng.)	January 27		
Nipissing District (Fr.)	December 23		
North of Superior District		x	
North Shore District			x
Ottawa	March 24		
Oxford County	March 24		
Peterborough-Victoria-Northumberland and Newcastle	March 25		
Prescott and Russell County	March 3		
Red Lake Area			x
Renfrew County	February 25		
Sault Ste. Marie District	April 10		
Simcoe County	March 25		
Stormont, Dundas and Glengarry County	January 27		
Sudbury District	March 24		
Timiskaming District	March 24		
Timmins District	November 20		
Waterloo County	February 24		
Welland County	March 10		
Wellington County	March 26		
Windsor	March 26		
York Region	March 26		

APPENDIX B PUBLICATIONS ISSUED DURING 1986-87

Newsletter "Success Through Co-operation"

Indicated are dates, volume numbers and titles of articles featured in the newsletters.

October, 1986 - Vol. 3, No. 1

- Chairman's Message
- Small Schools: An Interview with John Davis, OISE
- Early Retirement Option
- The Ontario Secondary School Principals' Council November Conference: Focus on Small Schools
- Commission Criteria: Breadth of Program and Co-operation, Accommodation and Facilities
- Commission Procedures in the Approval Process

December, 1986 - Vol. 3, No. 2

- Program Reorganization in Niagara South Secondary Schools
- Shared Accommodation in Carleton
- Excerpts from Commission "Guidelines for Sharing of Accommodation"

March, 1987 - Vol. 3, No. 3

- Sharing: Sir John A. Macdonald High School/St. Raymond High School
- Cochrane School Introduces New System
- Co-operative Education in Wellington County

May, 1987 - Vol. 3, No. 4

- An Interview with Jean-Louis Bourdeau
- BLOCK TRANSFERS
  - Block Transfers in Timmins and Kapuskasing
  - Three School Transfer in Nipissing District

June, 1987 - Vol. 3, No. 5

- Joint Use of Schools Topic of OSSTA Paper
- The Impact of Extension

APPENDIX C MEETINGS AND SPEAKING ENGAGEMENTS

Commission members and secretariat staff have made numerous presentations during 1986-87.

Organizations	Number of Meetings/Engagements
Roman Catholic Separate School Board Staff	59
Board of Education Staff	47
Ontario Teachers' Federation and its Affiliates	6
O.S.S.T.A. (Ontario Separate School Trustees' Association)	1
O.C.S.O.A. (Ontario Catholic Supervisory Officers' Association)	3
Regional Offices	9
Professional Development Days/Courses	2
Completion Office: Separate Schools	4
Ontario Institute for Studies in Education	2
A.E.F.O. (Association des enseignants franco-ontarien)	1
C.E.F.O. (Conseil de l'education franco-ontarien)	1
O.S.T.C. (Ontario School Trustees' Council)	2
O.A.E.A.O. (Ontario Association of Education Administrative Officials	2
E.R.C. (Education Relations Commission)	2
O.P.S.D.A. (Ontario Public School Directors' Association)	1
N.O.S.T.A. (Northern Ontario School Trustees' Association)	2
Principals' Associations	2

APPENDIX C MEETINGS AND SPEAKING ENGAGEMENTS

Organizations	Number of Meetings/Engagements
Participation in various conferences as representatives of the Commission	6
Other Groups	7
Total	159

Several meetings were also held with the Minister of Education and with Ministry of Education officials.

APPENDIX D STATEMENT OF EXPENDITURES
APRIL 1, 1986 - MARCH 31, 1987

Categories	Budget Allocation $		Actual Expenditures $
Salaries and Wages	**379,000**		**355,408**
Employee Benefits	**53,100**		**35,428**
Transportation & Communications/ Services/Supplies	**606,400**		**325,126**
Communications		8,309	
Mailing		1,061	
Travel Public Servants		17,324	
Travel Others		36,105	
Other Communications		3,555	
Rental Services		120,223	
Laundry, Janitorial		300	
Catering Functions		7,808	
Per Diems - Members		106,613	
Professional Service		4,243	
Other Services		4,831	
EDP Equipment and Supplies		192	
Furniture		839	
Food and Subsistence		47	
Office Supplies		12,396	
Books, Maps, Other Publications		1,280	
Total	**1,038,500**		**715,962**

APPENDIX E REGISTER OF DESIGNATED PERSONS

Subsection 136-1(12) of the Education Act requires public boards to file with the Commission each year a list of the names and positions of persons designated who have transferred their employment to the coterminous Roman Catholic school board. The Commission has established a register of all such persons names as a safeguard for those persons because of the rights granted them under Bill 30, the Education Amendment Act, 1986.

The Commission has already received from public boards the lists of names of persons deemed to be designated who transferred employment prior to Bill 30 becoming law or to the filing of the Regulation, Designation of Teachers (O.R. 71/87) and has requested public boards to submit this list each year by October 31.

APPENDIX F STATISTICAL SUMMARY ON IMPLEMENTATION JUNE 30, 1987

Secondary School Enrolment Data

Table 1

Roman Catholic Secondary Schools - September, 1986 and projected September, 1987

Grade	1984	1985	1986	1987 (Proj.)
9	23,319	26,094	26,670	28,000
10	20,216	22,117	24,436	26,000
11	13,763*	18,629	20,517	23,000
12	12,097*	12,680*	17,564	20,000
13/ additional year	7,407*	7,901*	8,260*	9,500
TOTAL	76,802	87,421	97,447	106,500

* Private

Table 2

Public Secondary Schools - September, 1986

	Total	English	French
1983	554,930	531,119	23,811
1984	545,919	522,871	23,048
1985	535,964	513,589	22,375
1986	527,238	505,162	22,076
1987 (Proj.)	515,000	497,000	18,000

APPENDIX F STATISTICAL SUMMARY ON IMPLEMENTATION JUNE 30, 1987

Statistics on the Impact of Extension of Funding for Roman Catholic Secondary Schools

Enrolment

- Enrolment in Roman Catholic grades 9 to 12 rose in 1986 by 9,667 over 1985 to 89,187 pupils or by 12.2%. This growth was less than had been projected by boards who had anticipated 91,809.

- Enrolment in Roman Catholic secondary school programs, including those for French-language pupils, is projected to be 106,500 in September, 1987.

- The shift of enrolment in 1986, as a result of increased retention in Roman Catholic secondary schools, was 8,045. The total shift for the two years was 15,063 pupils and is projected to be 7,200 in 1987, excluding block transfers of French-language programs.

- Public secondary school enrolment declined by 1.7% to 527,288 pupils in 1986 from 1985 compared to decreases of 1.8% in 1985, 1.6% in 1984 and 1.3% in 1983 and 1982. This rate of decrease will be higher for September, 1987 because of the effect of en bloc school transfers.

Personnel

- Board planning documents reported that 238 teachers were designated or deemed to be designated in 1986. One hundred and eighty-two of these transferred on a voluntary basis between boards and, of the 56 involuntary transfers, well over half were in one board area.

- Because of incomplete data in Impact Statements, no valid statistics are available on the impact of extension on the employment of women. Based on the statistics available, it would appear that the majority of designated teaching staff in 1986 were women.

Elementary School Impact

- Boards of education expressed concern in 1986, but reported no immediate effects in the elementary panel.

Ontario

Rapport Annuel

Commission de planification et de mise en œuvre

1986-1987

ISSN 0829-7770

RAPPORT ANNUEL
1986-1987

L'honorable Sean Conway
Ministre de l'Éducation
Province de l'Ontario

Monsieur Conway,

J'ai l'honneur de vous soumettre le rapport annuel de la Commission de planification et de mise en oeuvre pour la période du 1er juillet 1986 au 30 juin 1987.

Le président,

William T. Newnham
Commission de planification
et de mise en oeuvre

TABLE DES MATIERES

Page

I MANDAT DE LA COMMISSION 3

II MEMBRES DE LA COMMISSION 4

III INTRODUCTION 5

IV ACTIVITÉS DE LA COMMISSION 6

1. Planification au niveau des conseils scolaires

(a) Modèles de plans à soumettre par les conseils scolaires

(b) Processus d'approbation

(c) Critères d'approbation

(d) Autres facteurs relatifs à la mise en oeuvre

(i) Accès aux programmes scolaires et renseignements d'orientation
(ii) Portée du programme et collaboration
(iii) Locaux et installations
(iv) Renseignements statistiques

(e) Directives sur les transferts en bloc en 1987

2. Communications et présentations orales

3. Avis au ministre de l'Éducation

ANNEXES 16

A. Plans du parachèvement des Conseils d'écoles séparées catholiques

B. Bulletins publiés au cours de 1986-1987

C. Présentations orales au cours de 1986-1987

D. État des dépenses
1er avril 1986 - 31 mars 1987

E. Registre des personnes désignées

F. Résumé statistique sur la mise en oeuvre

I MANDAT DE LA COMMISSION

La Commission de planification et de mise en oeuvre a été créée par le décret du conseil 2048/84 le 26 juillet 1984. Ses tâches sont les suivantes :

a) conseiller le ministre relativement aux moyens précis à prendre pour la mise en oeuvre de la nouvelle politique;

b) examiner et évaluer les plans pluriannuels de mise en oeuvre soumis à la Commission par les conseils d'écoles séparées catholiques, en consultant le ou les conseil(s) de l'éducation touché(s), et faire connaître au ministre chaque plan acceptable et susceptible d'être admissible à des subventions destinées à l'enseignement secondaire, conformément à la nouvelle politique, lorsque le conseil scolaire concerné mettra le plan en oeuvre;

c) conseiller le ministre au sujet des zones, nouvelles ou modifiées, d'écoles séparées catholiques en tant que limites des districts d'écoles secondaires séparées;

d) conseiller le ministre en ce qui a trait à l'orientation et à la portée des mesures législatives requises pour permettre l'arbitrage dans le cas de conflits, entre les conseils de l'éducation et les conseils des écoles séparées catholiques, au sujet des installations nécessaires pour la mise en oeuvre de la nouvelle politique;

e) consulter la Fédération des enseignants de l'Ontario et les organisations qui y sont affiliées, les conseils scolaires, l'Ontario School Trustees' Council et les associations qui en sont membres, la Commission des relations du travail en éducation, ainsi que d'autres groupements, pour veiller à ce que divers problèmes, dont les questions relatives au personnel enseignant, soient réglés de façon juste et équitable, et informer le ministre des résultats obtenus.

II MEMBRES DE LA COMMISSION

William T. Newnham (Président)

B. Edmund Nelligan (Vice-président)

Jean-Louis Bourdeau

John A. Fraser

C. Frank Gilhooly

Twyla E. Hendry

William A. Jones

T. Rosaire Léger

Le directeur administratif de la Commission est Monsieur Robert A. L. Thomas. Les bureaux de la Commission sont situés au 1200, rue Bay, 11e étage, Toronto (Ontario) M5R 2A5. Téléphone : (416) 963-3105

III INTRODUCTION

La Commission de planification et de mise en oeuvre est chargée des tâches suivantes :

1. Surveiller le parachèvement du système séparé au palier secondaire une année d'études à la fois.

2. Veiller au maintien d'un système viable de l'éducation secondaire publique.

3. S'assurer que les enseignants et les autres employés seront traités équitablement à la suite du transfert d'effectifs du système public.

4. Encourager le partage des installations et proposer des solutions au manque de salles de classe afin de s'assurer que le parc actuel d'installations soit bien utilisé.

5. Veiller à ce que les conseils d'écoles catholiques dispensent des programmes d'enseignement secondaire complets.

IV ACTIVITÉS DE LA COMMISSION

Sauf pour le temps des vacances, la Commission s'est au moins réunie à toutes les deux semaines. Dès le début, la Commission a encouragé les conseils scolaires dont le territoire de compétence coïncide à se consulter et à collaborer pour mettre en place la politique du parachèvement des écoles séparées afin de minimiser les répercussions négatives que cela pourrait avoir sur la qualité du système public d'éducation secondaire et la trame sociale de l'Ontario.

1. Planification au niveau des conseils scolaires

Principe

Les décisions doivent être fondées sur les plans élaborés à l'échelon local et résultant d'une collaboration entre toutes les parties concernées.

(a) Modèles de plans à soumettre par les conseils

(i) Le conseil des écoles séparées catholiques remplit un Plan du conseil et partage les renseignements qui y figurent avec le conseil de l'éducation local avant de le soumettre à la Commission. Il doit montrer qu'il y a eu planification et collaboration à l'échelon local.

(ii) Le conseil de l'éducation remplit un Rapport sur les répercussions et partage les renseignements qui y figurent avec le conseil des écoles séparées local avant de le soumettre à la Commission. Il doit aussi montrer qu'il y a eu planification et collaboration à l'échelon loca .

(b) Processus d'approbation

(i) Les bureaux régionaux du ministère de l'Éducation vérifient si les données fournies dans les Plans du conseil et les Rapports sur les répercussions sont exactes et complètes. Les renseignements sont communiqués à la Commission.

(ii) Le personnel de la Commission analyse les Plans des conseils et les Rapports sur les répercussions pour s'assurer qu'ils sont conformes à tous les critères de la Commission.

IV ACTIVITÉS DE LA COMMISSION

1. Planification au niveau des conseils scolaires

(b) Processus d'approbation (suite)

(iii) Le directeur de la Commission communique avec les conseils des écoles séparées pour leur indiquer les secteurs où le Plan du conseil n'est pas conforme aux critères de la Commission ou pour leur demander des renseignements supplémentaires.

(iv) Les conseils des écoles séparées apportent les révisions nécessaires au Plan du conseil. L'étape iii) doit parfois être répétée.

(v) La Commission revoit le Plan du conseil et fait une recommandation au ministre de l'Education sur chaque conseil qui a soumis un Plan.

(vi) Le ministre de l'Education avise chaque conseil des écoles séparées que son Plan du conseil a été approuvé ou refusé.

En cas de rejet d'un plan, en tout ou en partie, par la Commission, les raisons du rejet seront indiquées dans la recommandation au ministre et le conseil sera informé de la recommandation de la Commission.

N.B. Les plans approuvés pour 1986-1987 ne le seront pas automatiquement pour 1987-1988. De plus, ils peuvent être approuvés en tout ou en partie et pourront faire l'objet de conditions ou de restrictions dans les recommandations qui seront présentées pour l'année 1986-1987.

(c) Critères d'approbation

L'alinéa 136-v. (2) de la Loi sur l'éducation, telle que modifiée, stipule les critères selon lesquels la Commission doit évaluer les plans relatifs à l'enseignement secondaire.

IV ACTIVITÉS DE LA COMMISSION

1. Planification au niveau des conseils scolaires

(c) Critères d'approbation (suite)

136.v. (2) La méthode doit répondre aux critères suivants :

(i) permettre au conseil d'écoles catholiques de fournir un enseignement secondaire viable;

(ii) favoriser l'intérêt de l'éducation publique en Ontario;

(iii) assurer la viabilité du programme de l'école secondaire offert par le conseil public, spécialement dans les collectivités qui ne possèdent qu'une seule école secondaire; et

(iv) veiller à ce que, dans une collectivité qui n'a qu'une école secondaire que fait fonctionner le conseil public, l'école secondaire continue de relever du conseil public en dépit du choix, par le conseil d'écoles catholiques qui exerce sa compétence dans la collectivité, d'offrir l'enseignement secondaire, sauf décision contraire du conseil public.

(d) Autres facteurs relatifs à la mise en oeuvre

Outre les critères énoncés dans la Loi sur l'éducation à l'alinéa 136-v. (2), la Commission a mis en lumière un certain nombre d'autres facteurs à prendre en considération. Ces facteurs visent l'intérêt de l'éducation publique en Ontario.

(i) Accès aux programmes scolaires et renseignements d'orientation

L'intention de l'alinéa 136-o de la Loi sur l'éducation est sans nul doute que les élèves du palier élémentaire de chaque système aient le droit de fréquenter une école secondaire relevant de l'autre système. Cette intention ne pourra être respectée que si les élèves dans leurs dernières années d'école élémentaire, et leurs parents, ont la possibilité d'apprendre ce que les écoles secondaires qui leur sont accessibles ont à leur offrir.

IV ACTIVITÉS DE LA COMMISSION

1. Planification au niveau des conseils scolaires

(d) Autres facteurs relatifs à la mise en oeuvre (suite)

(i) Accès aux programmes scolaires et renseignements d'orientation (suite)

Tous les conseils scolaires prendront les dispositions nécessaires pour que les renseignements sur les écoles et les programmes offerts par les conseils dont le territoire de compétence coïncide avec le leur ou le chevauche soient mis à la disposition de leurs écoles élémentaires et que les élèves et leurs parents puissent s'adresser aux orienteurs ou à toute autre personne compétente du conseil dont le territoire de compétence coïncide avec le leur ou le chevauche.

(ii) Portée du programme et collaboration

La Commission estime que tous les jeunes gens de la province de l'Ontario devraient bénéficier d'un programme scolaire le plus complet possible au secondaire. Il est reconnu que l'effectif des écoles secondaires dans une collectivité puisse restreindre le choix des cours, mais la Commission estime que les conseils dont le territoire de compétence coïncide devraient collaborer pour offrir le maximum de possibilités aux jeunes.

Un nombre considérable de jeunes ne poursuivront pas d'études postsecondaires, mais entreront sur le marché du travail dès la fin de leurs études secondaires. Les programmes destinés aux élèves des écoles secondaires devraient tenir compte de ce fait. Les écoles peuvent fournir des expériences d'apprentissage du type proposé dans la circulaire EOCIS, section 1.4, et veiller à ce que ces jeunes bénéficient d'un programme de préparation à la vie du genre recommandé dans la circulaire EOCIS, section 2.9. Un bon nombre de cours des programmes-cadres d'études commerciales et de technologie sont d'excellents moyens d'atteindre ce but.

La Commission reconnaît qu'il faudrait des installations spécialisées et, pour certains cours, faire de gros investissements en équipement. Pour que ces cours puissent être disponibles et viables, il faut un effectif d'école secondaire élevé, ce que permettrait la collaboration entre conseils.

IV ACTIVITÉS DE LA COMMISSION

1. Planification au niveau des conseils scolaires

(d) Autres facteurs relatifs à la mise en oeuvre (suite)

(ii) Portée du programme et collaboration (suite)

Il est en outre évident que la mise en oeuvre de nouveaux programmes-cadres pour les études technologiques aux cycles intermédiaire et supérieur obligera à refondre les pratiques actuelles. Les conseils scolaires dont le territoire de compétence coïncide auraient tout intérêt à collaborer pour la mise au point de leurs futures programmes.

La Commission continuera donc à demander aux conseils ce qui suit :

- Un énoncé de politique indiquant que le conseil offrira des cours aux niveaux de difficulté requis.

- Autrement, le plan peut indiquer que le conseil conclura un ou des accords avec un ou plusieurs autre(s) conseil(s) afin que celui-ci (ceux-ci) dispense(nt) les programmes et services que lui-même ne peut se permettre d'offrir à ses élèves résidents.

- Le conseil doit indiquer dans ses plans que tous les élèves dont il est responsable pourront suivre les programmes appropriés.

- Une déclaration décrivant les changements apportés au programme de l'école secondaire pendant l'année en cours et les projets pour l'année du plan.

(iii) Locaux et installations

La Commission se préoccupe beaucoup d'éviter le double emploi de locaux et d'installations et d'assurer que l'on utilise bien les installations immobilières existantes dans les écoles secondaires. La première tâche des planificateurs est de s'assurer que l'on utilise au maximum les écoles existantes. La seconde tâche consiste à encourager la collaboration entre les conseils afin d'éviter le double emploi dans la construction, notamment de salles de classe, d'équipements spécialisés et d'autres installations.

IV ACTIVITÉS DE LA COMMISSION

1. Planification au niveau des conseils scolaires

(d) Autres facteurs relatifs à la mise en oeuvre (suite)

(iii) Locaux et installations (suite)

La Commission continuera donc à appliquer les critères suivants lorsqu'elle évaluera les besoins d'installations résultant de l'extension du financement aux écoles catholiques.

- Les installations doivent convenir au programme offert.

- On s'attend à ce que l'on prenne des dispositions pour partager ou louer des locaux s'il y a de la place dans les écoles du conseil de l'éducation. Dans certaines circonstances, le partage ou la location sera nécessaire.

- Dans les cas où, dans un avenir proche, il n'y aurait pas de place dans les écoles du conseil de l'éducation, les écoles privées ou les écoles catholiques élémentaires, on pourra avoir recours à des salles de classe préfabriquées.

- Les plans à long terme et les besoins en capitaux pour les locaux doivent être réalistes, compte tenu de la disponibilité éventuelle de locaux permanents.

- Il faut indiquer dans les plans concernant les locaux les possibilités d'utilisation à longue échéance d'installations privées auxquelles on a maintenant recours.

- La Commission offrira aux conseils son aide et ses conseils en ce qui concerne les locaux et installations.

(iv) Renseignements statistiques

La Commission a commencé en 1985 à surveiller les tendances statistiques et les répercussions de l'extension du financement aux écoles catholiques. On continuera à recueillir ce genre de renseignements dans les documents de planification et à se procurer des données sur la parité d'emploi.

IV ACTIVITÉS DE LA COMMISSION

1. Planification au niveau des conseils scolaires

(e) Directives pour les transferts en bloc en 1987

Les directives suivantes doivent être interprétées dans le cadre des dispositions de la Loi de 1986 modifiant la Loi sur l'éducation, qui a trait à l'administration des écoles de langue française (projet de loi 75), notamment en ce qui concerne les pouvoirs accordés aux Conseils de l'enseignement en langue française.

(i) Tout conseil d'écoles séparées qui a respecté les dispositions de la Loi de 1986 modifiant la Loi sur l'éducation, en vue de remplir la tâche d'un conseil d'écoles secondaires dans le territoire de compétence du conseil, peut négocier avec le(s) conseil(s) dont le territoire de compétence coïncide avec le sien le transfert en bloc d'une ou plusieurs écoles de langue française ou d'une ou plusieurs entités de langue française existantes.

(ii) Tout conseil d'écoles séparées peut demander le transfert en bloc et, le cas échéant, recevoir l'approbation dudit transfert si :

a) des consultations et des discussions approfondies ont lieu avec la communauté francophone dans son ensemble et avec les particuliers ou groupements qui ont un intérêt spécial dans l'enseignement en langue française;

b) le conseil d'écoles séparées a examiné les questions de financement. Celui-ci doit s'inspirer des dispositions actuelles du plan de subvention;

c) Le transfert proposé reflète les souhaits des catégories qui sont mentionnées à l'alinéa a) ci-dessus;

IV ACTIVITÉS DE LA COMMISSION

1. Planification au niveau des conseils scolaires

(e) Directives pour les transferts en bloc en 1987 (suite)

d) le conseil d'écoles séparées et le conseil d'écoles publiques ou le pouvoir ad hoc ont, en vertu de la Loi sur l'éducation, conclu un accord pour :

1. le transfert de bâtiment(s) scolaire(s) selon les dispositions stipulées dans la Note de service 1986:B7 du ministère de l'Éducation et la Modification n° 5 apportée au Plan de subventions d'immobilisations de 1979;

2. l'achat et/ou de la location des meubles et de l'équipement existants dans l'école;

e) les conseils s'entendent pour que tout le personnel affecté soit désigné conformément à l'alinéa 136-1 de la Loi sur l'éducation et aux règlements adoptés en application de ladite loi;

f) le conseil d'écoles séparées établit une politique convenable sur les dispositions à prendre pour l'enseignement religieux et les cours ouvrant droit à crédits. Un grand nombre des élèves qui fréquentent les établissements d'enseignement des écoles secondaires de langue française le font en raison de leurs programmes et il faut en tenir compte;

g) la Commission de planification et de mise en oeuvre recommande au ministre le transfert en bloc;

h) le ministre accorde son approbation.

IV ACTIVITÉS DE LA COMMISSION

2. Communications et présentations orales

La Commission a fait parvenir un certain nombre de renseignements et de notes de service aux présidents des conseils scolaires et à leurs directeurs de l'éducation.

La Commission a fait parvenir aux destinataires énumérés ci-bas 6,500 exemplaires par parution, de son bulletin intitulé "La réussite repose sur la coopération".

Présidents et membres des conseils scolaires
Directeurs de l'éducation
Ecoles secondaires
Ecoles intermédiaires
Associations de parents et d'enseignants
Chambres de commerce
Membres de l'Assemblée législative

De plus, beaucoup d'entrevues ont été organisées avec les membres de la presse, de la radio et de la télévision.

3. Avis au ministre de l'Éducation

Conformément à son mandat, la Commission a présenté des recommandations au ministre de l'Éducation sur les sujets suivants :

1. Entente de principes

2. Assistance pour la formation des personnes désignées

3. Distribution de la note de service sur les critères, le document relatif à la mise en oeuvre des programmes secondaires par les conseils d'écoles catholiques et le rapport sur les répercussions pour les conseils d'éducation

4. Le rapport annuel de la Commission de planification et de mise en oeuvre (pour l'année se terminant au 30 juin 1986)

IV ACTIVITÉS DE LA COMMISSION

3. Avis au ministre de l'Éducation (suite)

5. Distribution des notes de service concernant :

   1. Rapport annuel des comités mixtes; et
   2. Recommandations sur le partage de locaux

6. Avis concernant les changements à la Note de service 1986:B7 du ministère de l'Éducation et la Modification N^{O} 5 apportée au Plan des subventions d'immobilisations de 1979 qui constituent un obstacle à l'utilisation efficace des écoles.

7. Futures demandes pour des transferts en bloc

8. Règlement sur la désignation du personnel non-enseignant

9. Incitation à des arrangements de partage entre les conseils

10. Révision par la Commission de la politique sur l'Accès aux programmes scolaires et renseignements d'orientation

ANNEXE A PLANS DU PARACHEVEMENT DES ÉCOLES SÉPARÉES CATHOLIQUES
Au 30 juin 1987

CONSEILS DES ÉCOLES SÉPARÉES CATHOLIQUES	DATE DE LA RECOMMANDATION AU MINISTRE	PLAN INCOMPLET	AUCUN PLAN SOUMIS POUR 1987-88
Atikokan			x
Comté de Brant	le 24 février		
Comté de Bruce-Grey	le 26 mars		
Cardiff-Bicroft			x
Carleton (anglais)	le 26 mars		
Carleton (français)		x	
District de Chapleau			x
Cochrane-Iroquois Falls	le 25 mars		
District de Dryden			x
Dufferin-Peel	le 24 février		
Région de Durham (français)	le 25 mars		
Région de Durham (anglais)	le 13 janvier		
Comté de Elgin	le 27 janvier		
Comté de Essex	le 24 mars		
Fort Frances-Rainy River			x
Frontenac-Lennox et Addington	le 10 mars		
District de Geraldton			x
Haldimand-Norfolk			x
Halton	le 10 mars		
Hamilton-Wentworth	le 26 mars		
Hastings-Prince Edward	le 25 février		
Hearst District			x
Hornepayne			x
Comté de Huron-Perth	le 25 février		
District de Kapuskasing	le 5 novembre		
District de Kenora	le 26 mars		
Comté de Kent	le 27 janvier		
District de Kirkland Lake	le 26 mars		
District de Lakehead	le 25 février		
Comté de Lambton (français)	le 24 mars		
Comté de Lambton (anglais)	le 10 décembre		

ANNEXE A PLANS DU PARACHEVEMENT DES ÉCOLES SÉPARÉES CATHOLIQUES
Au 30 juin 1987

CONSEILS DES ÉCOLES SÉPARÉES CATHOLIQUES	DATE DE LA RECOMMANDATION AU MINISTRE	PLAN INCOMPLET	AUCUN PLAN SOUMIS POUR 1987-88
Lanark, Leeds & Grenville	le 17 mars		
Comté de Lincoln	le 10 mars		
Comté de London & Middlesex	le 25 mars		
Conseil des écoles séparées du Grand Toronto	le 17 mars		
District de Michipicoten			x
Moosonee			x
Dist. Nipissing (français)	le 23 décembre		
Dist. Nipissing (anglais)	le 27 janvier		
North of Superior		x	
North Shore			x
Ottawa	le 24 mars		
Comté d'Oxford	le 24 mars		
Peterborough-Victoria-Northumberland et Newcastle	le 25 mars		
Comté de Prescott-Russell	le 3 mars		
Région de Red Lake			x
Comté de Renfrew	le 25 février		
District de Sault Ste. Marie	le 10 avril		
Comté de Simcoe	le 25 mars		
Stormont, Dundas et Glengarry	le 27 janvier		
District de Sudbury	le 24 mars		
District de Timiskaming	le 24 mars		
District de Timmins	le 20 novembre		
Comté de Waterloo	le 24 février		
Comté de Welland	le 10 mars		
Comté de Wellington	le 26 mars		
Windsor	le 26 mars		
Région de York	le 26 mars		

ANNEXE B BULLETINS PUBLIÉS AU COURS DE 1986-1987

Bulletin "La réussite repose sur la coopération"

Les dates, numéros de volume ainsi que le titre des articles présentés dans les bulletins sont énumérés ci-dessous :

Octobre 1986, vol. 3 no 1

- Le message du président
- Les petites écoles : un entretien avec M. John Davis, de l'Institut d'études pédagogiques de l'Ontario
- L'option de retraite anticipée
- La conférence de novembre de l'Ontario Secondary School Principals' Council aura pour thème "Les petites écoles"
- Les critères de la Commission : Portée du programme et collaboration, locaux et installations

Décembre 1986, vol. 3 no 2

- Réorganisation des programmes des écoles secondaires de Niagara Sud
- Coopération au sein des conseils de Carleton
- Extraits des "Recommandations de la Commission pour le partage des locaux"

Mars 1987, vol. 3 no 3

- Partage : Ecole secondaire Sir-John-A. Macdonald et Ecole secondaire St-Raymond
- Une école de Cochrane adopte un nouveau système
- L'Education coopérative au comté de Wellington

Mai 1987, vol. 3 no 4

- Un entretien avec Jean-Louis Bourdeau
- TRANSFERTS EN BLOC
  - Transferts en bloc des écoles de Timmins et de Kapuskasing
  - Transfert de trois écoles du district de Nipissing

June 1987, vol. 3 no 5

- Utilisation conjointe d'écoles thème du document de travail préparé par l'OSSTA
- Les répercussions de l'extension du financement

ANNEXE C PRÉSENTATIONS ORALES

Les membres de la Commission et le personnel du secrétariat ont fait de nombreuses présentations au cours de l'année 1985-1986.

Organismes	Nombre de présentations orales
Personnel de conseils d'écoles séparées	59
Personnel de conseils d'écoles publiques	47
F.E.O. (Fédération des enseignants de l'Ontario et ses affiliés)	6
O.S.S.T.A. (Association des conseillers scolaires des écoles séparées de l'Ontario)	1
O.C.S.O.A. ("Ontario Catholic Supervisory Officers' Association")	3
Bureaux régionaux	9
Journées de développement professionel	2
Bureau du parachèvement des écoles séparées	4
L'Institut d'études pédagogiques de l'Ontario	2
A.E.F.O. (Association des enseignants franco-ontarien)	1
C.E.F.O. (Conseil de l'éducation franco-ontarien)	1
O.S.T.C. (Ontario School Trustees' Council)	2
O.A.E.A.O. (Ontario Association of Education Administrative Officials)	2
E.R.C. (Education Relations Commission)	2
O.P.S.D.A. (Ontario Public School Directors' Association)	1
N.O.S.T.A. (Northern Ontario School Directors' Association)	2
Principals' Associations	2

ANNEXE C PRÉSENTATIONS ORALES

Organismes	Nombre de présentations orales
Participation dans diverses conférences à titre de représentants de la Commission	6
Autres groupes	7
Total	159

De plus, plusieurs réunions ont été tenues avec le ministre de l'Éducation ainsi qu'avec les représentants officiels du ministère de l'Éducation.

ANNEXE D ÉTAT DES DÉPENSES
1er AVRIL 1986 - 31 MARS 1987

Catégories	Budget $		Dépenses réelles $
Rémunérations et salaires	**379,000**		**355,408**
Avantages sociaux	**53,100**		**35,428**
Transports et communications/ services/fourniture	**606,400**		**325,126**
Communications		8,309	
Courrier		1,061	
Déplacements - employés de la fonction publique		17,324	
Déplacements - autres		36,105	
Autres communications		3,555	
Services de location		120,223	
Blanchissage, entretien		300	
Restauration		7,808	
Par jour - membres		106,613	
Services professionnels		4,243	
Autres services		4,831	
Equipements et fournitures		192	
Mobilier		839	
Nourriture et subsistance		47	
Fourniture de bureau		12,396	
Livres, cartes, autres publications		1,280	
Total	**1,038,500**		**715,962**

ANNEXE E REGISTRE DES PERSONNES DÉSIGNÉES

Le paragraphe 136-1 (12) de la Loi sur l'éducation requiert que les conseils d'écoles publiques déposent auprès de la Commission une liste indiquant le nom et le poste occupé par les personnes ayant été désignées et qui ont transféré au conseil catholique dont le territoire de compétence coïncide ou chevauche avec celui du conseil public. La Commission a établi un registre de tous les noms de ces personnes leur assurant ainsi les droits tels que prévus dans la Loi 1986 modifiant la Loi sur l'éducation.

La Commission a déjà reçu, de la part des conseils publics, les listes de personnes réputées designées et qui ont transféré d'emploi avant la mise en vigueur de la Loi 30 ou avant la mise en application du Règlement sur la désignation des enseignants (O.R. 71/87). Les conseils scolaires sont requis de faire parvenir cette liste à la Commission avant le 31 octobre de chaque année.

ANNEXE F RÉSUMÉ STATISTIQUE SUR LA MISE EN OEUVRE
Au 30 juin 1986

Les effectifs au palier secondaire

Table 1

Écoles secondaires catholiques - septembre 1986
septembre 1987 (projections)

Année	1984	1985	1986	1987 (projections)
9	23,319	26,094	26,670	28,000
10	20,216	22,117	24,436	26,000
11	13,763*	18,629	20,517	23,000
12	12,097*	12,680*	17,564	20,000
13/année supplémentaire	7,407*	7,901*	8,260*	9,500
TOTAL	76,802	87,421	97,447	106,500

* École privée

Table 2

Écoles secondaires publiques - septembre 1986

	Total	Anglais	Français
1983	554,930	531,119	23,811
1984	545,919	522,871	23,048
1985	535,964	513,589	22,375
1986	527,238	505,162	22,076
1987 (Projections)	515,000	497,000	18,000

ANNEXE F RÉSUMÉ STATISTIQUE SUR LA MISE EN OEUVRE
Au 30 juin 1987

Statistiques sur les répercussions du financement des écoles catholiques au palier secondaire

Effectifs

- En 1986, les effectifs de la 9^{e} à la 12^{e} année dans les écoles catholiques augmentaient de 9,667 élèves par rapport au nombre de 1985, soit un total de 89,187 élèves, ou une augmentation de 12.2 pour 100. Cette augmentation s'est avérée moindre que les prévisions faites par les conseils scolaires qui avaient projeté un nombre à 91,809.

- En septembre 1987, on estime que les effectifs aux programmes secondaires, incluant les élèves inscrits aux programmes de langue française, seront de 106,500.

- En 1986, le déplacement d'effectifs, dû à l'augmentation des taux de rétention dans les écoles secondaires catholiques, se chiffrait à 8,045. Le total du déplacement pour les deux années atteignait 15,053 élèves et on prévoit atteindre, en excluant les transferts en bloc des programmes en langue française, le nombre de 7,200 pour 1987.

- De 1985 à 1986, les effectifs dans les écoles secondaires publiques atteignaient 527,288, soit un déclin de 1.7 pour 100 comparativement à 1.8 pour 100 en 1985, 1.6 pour 100 en 1984 et 1.3 pour 100 en 1983 et 1982. Ce taux de décroissance sera plus élevé en septembre 1987 dû aux effets de transferts en bloc d'école.

Personnel

- Les documents sur la planification soumis par les conseils scolaires reportaient que 238 enseignants avaient été désignés ou réputés désignés en 1986. De ce nombre, 182 ont transféré volontairement d'un conseil à l'autre et, sur 56 transferts involontaires, plus de la moitié se sont effectués dans la région d'un même conseil.

- Etant donné que les renseignements statistiques contenus dans les rapports sur les répercussions étaient incomplets, les statistiques à l'égard des emplois occupés par les femmes ne sont pas valides. Il semble, cependant, d'après les renseignements recueillis, qu'en 1986, la majorité du personnel enseignant ayant été désigné ait été des femmes.

ANNEXE F RÉSUMÉ STATISTIQUE SUR LA MISE EN OEUVRE
Au 30 juin 1987

Statistiques sur les répercussions du financement des écoles catholiques au palier secondaire

Répercussions sur les écoles élémentaires

- Bien que les conseils d'éducation publics aient exprimé certaines craintes par rapport aux effets du parachèvement sur les écoles élémentaires, personne n'a identifié de conséquences précises à ce sujet.